

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Jeudi 25 juillet 2013, 20h30

Date de convocation : le 4 juillet 2013

Date d'affichage : le 4 juillet 2013

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 13

Procurations : 0

Votes : 13

Le 25 juillet 2013, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Claude RENOUE, Alain LANCELEUR, Jean-Louis MORICE, Régis SAUDUBRAY, Cécile DENOUEAL, Chantal GALATI, Marie-Claire GAUTIER, Véronique OGÉ, Lionel JARRIÉ, Michel MONTREUIL, Annick NAVEAU, Yoann PICARD.

Etait absente, excusée :

Alexandra PORCHER, Marie-Madeleine AUTRET, Jérôme FONTAINE, Laurent FOURMOND, Alain MARTIN.

Secrétaire : Yoann PICARD

2013.68 - Informations diverses

2013.68.1 - Visite de Madame Delaunay

Le 13 juin dernier, Madame Michèle Delaunay, Ministre déléguée des personnes âgées et de l'autonomie, nous a fait l'honneur de sa présence sur la commune. Elle a visité la Résidence « Les Métiers », la maison de retraite de Saint-Jean du Bois et a inauguré l'espace santé de Noyen-sur-Sarthe.

Par courrier du 27 juin, elle a tenu à remercier toutes les personnes mobilisées pour leur accueil et à les féliciter pour la qualité de leur travail.

2013.68.2 - Proposition acquisition de terrain

Par délibération du 27 juin 2013, le conseil municipal avait décidé de faire une proposition d'achat du terrain mis en vente qui est situé à La Sablonnière et cadastré section AD n°123 d'une superficie de 187 m², pour un montant de 0,53€ HT/m².

Par courrier du 11 juillet 2013, Maître Saab, notaire à Noyen-sur-Sarthe, chargée de cette vente, fait savoir à la commune que le vendeur ne souhaite pas donner une suite favorable à cette proposition.

2013.68.3 - Acquisition terrain ZA Le Tertre (SMC)

Le 25 novembre 2010, la société civile immobilière SMC a acheté à la commune un terrain dans la zone d'activité « Le Tertre », cadastré YL n°135 d'une superficie de 2349 m², à la condition que soit construit, dans un délai de deux ans à compter de l'acquisition, un bâtiment à usage d'activité.

Cette condition n'ayant pas été remplie, il était convenu que chaque acquéreur revende ledit terrain à la commune au prix d'achat, les frais d'acte étant à leur charge.

Ainsi conformément à la délibération du 14 février 2013, Monsieur le Maire a signé le 14 mars 2013 l'acte d'acquisition de ce terrain pour un montant de 4 282,22€ TTC, équivalent au prix de vente dudit terrain à la SMC 2010.

2013.69 - Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

18 : abri bus pour la maison médicale, Comat&Valco (34530 Montagnac) pour un montant de 3 700,00€ HT.

19 : barrières de sécurité pour l'école primaire et le restaurant scolaire, Comat &Valco (34530 Montagnac) pour un montant de 1 630,08€ HT.

20 : 4 réfrigérateurs pour la maison médicale, Blanc Brun (72210 La Suze sur Sarthe) pour un montant de 1023.08€ HT.

21 : meublier de bureau pour la maison médicale, Dactyl Buro (72000 Le Mans) pour un montant de 6 277,64€ HT.

22 : matériel médical (étau, étau, divan d'examen, marche pied) pour la maison médicale, Bastide (72700 Allonnes) pour un montant de 1 138,80€ HT.

23 : sono pour animation centre-ville, Watt Sono (72650 St-Saturnin) pour un montant de 1 307,32€ HT.

24 : meublier urbain pour le site de loisirs, ASC Le Gars (72230 Mulsanne) pour un montant de 9 342,28€ HT.

25 : garde corps, portillons et escalier pour l'atelier, C.I.M.S. (72302 Sablé sur Sarthe) pour un montant de 4 714,00€ HT.

26 : fourneau 4 feux pour la salle polyvalente, Meccat (72300 Sablé sur Sarthe) pour un montant de 2 460,00€ HT.

27 : dépose artère aérienne pour la démolition des maisons rue Pasteur, Orange (54941 Nancy) pour un montant de 1 553,51€ HT.

2013.70 - Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n°2013.28 à 2013.33. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2013.71 - Personnel communal

2013.71.1 - Indemnité de fonction des agents de police municipale

Le conseil municipal décide d'attribuer au brigadier chef principal de police, l'indemnité de fonction des agents de police municipale au taux de 15% du salaire mensuel brut. Toute absence donnant lieu à remplacement dans la fonction entraîne un abattement de 50% de la prime à compter du 1^{er} septembre 2013.

2013.71.2 - Contrat d'avenir

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les conditions de recrutement et de mise en œuvre d'un emploi d'avenir : contrat de droit privé, payé au SMIC, aidé par l'Etat et comprenant des actions de formation et destiné à des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou peu qualifiés.

Le conseil municipal l'autorise à recruter une personne en emploi d'avenir pour les services techniques de la commune, à temps complet, pour une durée de 2 ans avec possibilité de prolongation d'une année, à compter du 1^{er} août 2013. Il autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce contrat.

2013.72 - Intercommunalité

2013.72.1 - Désignation des membres du conseil communautaire pour la période du 1^{er} janvier 2014 à la date des élections municipales

Vu l'arrêté préfectoral n°2013099-0012 du 12 juin 2013 portant fusion à compter du 1^{er} janvier 2014, de la communauté de communes de Vègre et Champagne et de la communauté de communes des Pays de Loué et extension aux communes de Noyen sur Sarthe et Tassé,

Et notamment son article 6 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et les élections de mars 2014,

Considérant que la commune de Noyen-sur-Sarthe bénéficie de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants,

Le conseil municipal désigne en qualité de délégués titulaires :

- M. Jean-Louis COUTANCEAU
- M. Claude RENOUE
- M. Jean-Louis MORICE
- Mme Chantal GALATI

Et en qualité de délégués suppléants :

- M. Alain LANCELEUR
- M. Alain MARTIN
- M. Lionel JARRIÉ
- M. Gilles SAUDUBRAY

Le tableau de répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 à la date des élections municipales de 2014 est le suivant :

COMMUNES	Nb délégués titulaires	Nb délégués suppléants
Amné en champagne	1	1
Auvers-sous-Montfaucon	1	1
Avéssé	1	1
Brains-sur-Gée	2	2
Brûlon	4	4
Chantenay-Villedieu	2	2
Chassillé	1	1
Chemiré-en-Charnie	1	1
Chevillé	1	1
Coulans-sur-Gée	4	4
Crannes-en-Champagne	1	1
Épineu-le-Chevreuil	1	1
Fontenay-sur-Vègre	1	1
Joué-en-Charnie	2	2
Longnes	1	1
Loué	4	4
Maigné	1	1
Mareil-en-Champagne	1	1
Noyen-sur-Sarthe	4	4
Pirmil	1	1
Poillé-sur-Vègre	2	2
Saint-Christophe-en-Champagne	1	1
Saint-Denis-d'Orques	2	2
Saint-Ouen-en-Champagne	1	1
Saint-Pierre-des-Bois	1	1
Tassé	1	1
Tassillé	1	1
Vallon-sur-Gée	2	2
Viré-en-Champagne	1	1
TOTAL	47	47

2013.72.2 - Composition du conseil communautaire après les élections municipales de mars 2014

VU la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales,
VU la loi du 31 décembre 2012, dite « Loi RICHARD » portant modification des dispositions de la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales,
VU le tableau de proposition de répartition des sièges au sein du conseil communautaire:

COMMUNES	Nb délégués titulaires	Nb délégués suppléants
Amné en champagne	2	0
Auvers-sous-Montfaucon	1	1
Brains-sur-Gée	2	0
Chassillé	1	1
Chemiré-en-Charnie	1	1
Coulans-sur-Gée	4	0
Crannes-en-Champagne	1	1
Épineu-le-Chevreuil	1	1
Joué-en-Charnie	2	0
Longnes	1	1
Loué	5	0
Mareil-en-Champagne	1	1
Saint-Denis-d'Orques	2	0
Tassillé	1	1
Vallon-sur-Gée	2	0
A vessé	1	1
Brûlon	4	0
Chantenay-Villedieu	2	0
Chevillé	1	1
Fontenay-sur-Vègre	1	1
Maigné	1	1
Pirmil	1	1
Poillé-sur-Vègre	2	0
Saint-Christophe-en-Champagne	1	1
Saint-Ouen-en-Champagne	1	1
Saint-Pierre-des-Bois	1	1
Viré-en-Champagne	1	1
Noyen-sur-Sarthe	6	0
Tassé	1	1
TOTAL	51	18

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité la répartition des sièges proposée ci-dessus pour une mise en œuvre à compter des prochaines élections municipales.

2013.73 - Attribution marché voirie 2013

Le marché porte sur la réfection de la voirie communale et divers petits aménagements. Il comporte une tranche ferme pour les travaux suivants :

- aménagement de trottoirs Place Jean Armand,
- aménagement de la Place Saint-Pierre,
- réfection de voirie (voie de la Boulaie, voie des Chalumelières, route de Pirmil, virage de Mont, ZA des Brimaudières, chemin du buisson, route de la Chevalerie, parking rue d'Aquitaine et accès aux jardins des Sablonnières)

Et une tranche conditionnelle :

- réfection route des Morandières.

Le marché a été lancé sous la forme d'un marché en procédure adaptée. Il a été envoyé à la publication le 27 juin 2013 et a été publié dans ouest-France le 2 juillet 2013, ainsi que sur le portail du conseil général le 28 juin 2013 et sur le site internet du groupe ADA le 27 juin 2013. Le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable sur le site d'ADA53 et les offres pouvaient être remises sous forme papier ou électronique.

La date limite de remise des offres était fixée au 19 juillet 2013 à 12h00.

Les plis ont été ouverts et examinés le 19 juillet 2013. 4 entreprises ont déposé une offre et 3 entreprises se sont excusées de ne pas avoir répondu à l'offre.

Une négociation a eu lieu avec les 3 entreprises les mieux classées.

Monsieur le Maire rend compte de l'analyse et du classement des offres.

Il propose au conseil municipal de retenir l'entreprise LOCHARD-BEAUCÉ pour les 2 tranches pour un montant de :

- tranche ferme	94 851,07€ HT
- tranche conditionnelle	3 188€ HT
Soit un total de	98 039,07€HT

Après délibération, le conseil municipal retient cette proposition et autorise le Maire à signer les marchés et tout document nécessaire à leur exécution.

2013.74 - Subvention - décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 446,50€ au groupement des commerçants, artisans et industriels (GCAI) pour l'organisation de la soirée de l'été du 29 juin 2013.

Le conseil municipal accepte cette proposition. Les crédits seront inscrits à l'article 6574 (subventions) et prélevés à l'article 022 (dépenses imprévues).

2013.75 - Garantie d'emprunt - extension et rénovation « Résidence Les Métiers »

L'association Les Métiers souhaite procéder à l'extension et à la restructuration du foyer-logement pour personnes âgées « Résidence Les Métiers », avenue du Maine à Noyen-sur-Sarthe.

Ce projet comprend la rénovation complète du foyer-logement, l'extension de 15 lits supplémentaires pour personnes âgées non dépendantes et la création d'une maison d'assistante maternelle (MAM) au sein du foyer-logement.

Le coût de l'opération est estimé à 5 019 025€ et se décompose de la manière suivante :

- emprunt crédit foncier :	3 155 200€
- emprunt CARSAT :	1 504 405€
- emprunt MSA :	50 000€
- emprunt RSI :	200 000€
- emprunt FONDES :	30 000€
- subvention REUNICA :	36 600€
- subvention Conseil régional :	27 820€
- subvention communauté de communes :	15 000€

L'association « Les Métiers » sollicite une garantie d'emprunt de la part de la commune à hauteur **931 921€**, soit 20%, concernant les emprunts contractés auprès du crédit foncier et de la CARSAT d'un montant total de 4 659 605€.

Les 80% restant, soit 3 727 684€, sont garantis par le Conseil général conformément à sa délibération du 5 juillet 2013.

Les caractéristiques des deux emprunts sont les suivantes :

→ **Emprunt auprès du crédit foncier :**

Montant : 3 155 200€

Durée totale du prêt : 30 ans dont 24 mois maximum de phase de mobilisation et 28 ans d'amortissement constant du capital

Périodicité des échéances : trimestrielles et dégressives

Taux d'intérêt annuel :

Phase de déblocage des fonds à taux révisable (sur 24 mois maximum): taux révisable calculé sur l'index Euribor 3 mois arrondi au centième supérieur majoré d'une partie fixe de 2%.

Phase d'amortissement à taux fixe (sur 28 ans) : taux fixe calculé sur l'index swap (taux fixe du crédit foncier) majoré d'une partie fixe de 1,80%.

Faculté de remboursement anticipé : une clause d'indemnité actuarielle avec un minimum de 6 mois d'intérêts sera incluse dans le contrat avec perception de frais de gestion correspondant à 1% du capital restant dû avant remboursement (minimum 800€ ; maximum 3000€) dans l'hypothèse d'un remboursement anticipé.

Garantie de la commune : 20% soit 631 040€.

→ **Emprunt auprès de la CARSAT Pays de la Loire :**

Montant : 1 504 405€

Durée totale du prêt : 30 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Taux d'intérêt annuel : 0%

Faculté de remboursement anticipé : une clause d'indemnité actuarielle avec un minimum de 6 mois d'intérêts sera incluse dans le contrat avec perception de frais de gestion correspondant à 1% du CRD avant remboursement (minimum 800€ ; maximum 3000€) dans l'hypothèse d'un remboursement anticipé.

Faculté de remboursement anticipé : de tout ou partie du prêt.

Garantie de la commune : 20% soit 300 881€.

Le conseil municipal décide d'accorder sa garantie à l'association « Les Métiers » à hauteur de 931 921€ correspondant à 20% des deux emprunts mentionnés ci-dessus mentionnés pour financer l'extension et la restructuration du foyer-logement pour personnes âgées, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document justifiant de cette garantie d'emprunt.

2013.76 - Questions diverses

2013.76.1 - Vente terrain zone artisanale « Les Brimaudières »

La SCI Pichon-Martin, propriétaire des parcelles ZB n° 249 et n°265 a demandé à acquérir la parcelle ZB n° 264, d'une superficie de 85a25ca, contiguë à sa propriété.

Monsieur le Maire propose de céder ce terrain, propriété de la commune, au prix de 1,524€ H.T. le m².

Le conseil municipal accepte cette proposition, sous réserve de l'avis du service du Domaine. Il charge Maître Serreau, notaire à Parcé-sur-Sarthe, de la vente, et autorise le Maire à signer l'acte de vente.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

2013.76.2 - Travaux d'aménagement du local communal situé au 14 place de la République

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du prochain déménagement de la superette « Viveco » et du débit de tabac, avant la fin de l'année, du 1 rue Alphonse Dubois au 14 place de la République, propriété de la commune.

Avant l'installation du commerce, des travaux seront nécessaires afin de garantir la sécurité et l'accessibilité des locaux. Ceux-ci s'élèveront approximativement à 40 000€ HT.

Le conseil municipal approuve ce projet et autorise le Maire à signer la demande d'autorisation de travaux, la déclaration préalable ainsi que tout document relatif à l'accessibilité et à la sécurité de ces locaux.

2013.76.3 - Fermeture d'une classe à l'école primaire P&M Curie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la fermeture de la 6^{ème} classe à l'école élémentaire publique Pierre et Marie Curie en raison d'une baisse des effectifs scolaires.

2013.76.4 - Questions des conseillers

Monsieur Yoann Picard fait part de la réclamation de certains parents qui ont inscrit leur enfant au centre de loisirs à la semaine avec les repas compris, alors que lorsqu'une sortie était organisée, c'était aux parents de fournir le repas.

Monsieur le Maire répond que le prix de l'inscription à la semaine ne comprend pas nécessairement 5 repas mais uniquement les repas pris sur place. Il est prévu que pour chaque sortie à la journée, les parents fournissent le repas.

Monsieur Picard évoque également le problème des déchets et surtout des incivilités constatées à la déchetterie car lorsque celle-ci est fermée, de nombreux déchets de toute sorte sont déposés de manière intempestive et ce dans des endroits non autorisés.

Monsieur le Maire répond que ce phénomène s'est accentué ces derniers mois et qu'il est prévu de poser sur le site un grand panneau rappelant l'interdiction de déposer des déchets ainsi que les peines encourues.

Prochaine réunion du conseil municipal : le jeudi 19 septembre 2013 à 20h30